



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2019

PERSPECTIVES



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) soutient des projets innovants en faveur de l'environnement dans les pays en développement. Créé en 1994 par le gouvernement français à la suite du premier Sommet de la Terre, il a déjà permis de soutenir 333 projets dans plus de 120 pays, dont les deux tiers en Afrique. Le FFEM travaille en partenariat avec des acteurs publics, privés ou de la société civile,

du Sud comme du Nord, et avec d'autres bailleurs et organisations internationales. Les projets qu'il finance génèrent localement des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Ils contribuent à préserver la biodiversité, le climat, les eaux internationales, les terres et la couche d'ozone et luttent contre les pollutions. La particularité du FFEM : miser sur des projets pilotes pour en tirer les enseignements et diffuser leurs innovations à plus grande échelle.

Directrice de la publication : Stéphanie Bouziges-Eschmann

Coordination et rédaction : Delphine Donger, Juliette Lebourg

Conception graphique, rédaction et conseil éditorial : ANIMAL  PENSANT

Dépôt légal : août 2019

ISSN : 2114-1509

Imprimé en France sur du papier recyclé par HandiPRINT.

HandiPRINT est une entreprise adaptée créée en 2010. Sur 98 salariés, 88 sont en situation de handicap.

Crédits iconographiques

Couverture : Ghislain Rieb/AFD - **2^e de couverture :** Livelihoods Funds - p. 2-3 : Laurence Alligbonnon/FFEM ; Antoine Raab/AFD - p. 4-5 : Antoine Raab/AFD ; Raphaël Billé/CPS ; Andrew Murray/AFD - p. 6-7 : Laurence Alligbonnon/FFEM - p. 9 : Alexis Villain/Animal pensant - p. 12-13 : Alexis Rosenfeld ; FFEM/Sunna Design ; Janique Étienne/FFEM ; PPI Films au Clair De Lune - p. 14 : Jean-Louis Doucet/FFEM - p. 16 : Sia Kambou/AFD - p. 18-19 : Geoffroy Mauvais/IUCN ; Frank Ribas/BRLi - p. 20-21 : PPI Films au Clair De Lune - p. 22-23 : Louis-Marie Préau ; IUCN ; PPI Films au Clair De Lune - p. 24-25 : Nyasha Kadandara/AFD - p. 26-27 : Franck Ribas/BRLi ; Mesmin Agboton-Geo ; Alfredo Durante/AFD - p. 28-29 : CPS - p. 30-31 : Stéphanie Bouziges/FFEM ; Alexis Rosenfeld - p. 32-33 : Ezra Acayan/AFD - p. 34-35 : Francesco Zizola/NOOR/AFD ; Dominique Richard/FFEM - p. 36-37 : Ezra Acayan/AFD - p. 38-39 : Dominique Richard/FFEM ; Laurence Alligbonnon/FFEM

SOMMAIRE

ÉDITO p. 2



NOTRE ADN
INNOVER, PARTAGER p. 3

Nos principes d'action p. 4

Notre organisation p. 6

Le cycle du projet p. 8

NOTRE CAP
BILAN & STRATÉGIE p. 9

2015-2018 en chiffres p. 10

Nos grappes de projets p. 12

Notre démarche d'évaluation p. 14

Notre stratégie 2019-2022 p. 16



NOTRE ACTION
SUR LE TERRAIN p. 19

Protection et valorisation de la biodiversité p. 20

Forêts et terres agricoles durables p. 24

Résilience des écosystèmes aquatiques p. 28

Transition énergétique et villes résilientes p. 32

Cycle de vie des produits, pollutions, déchets p. 36

BILAN D'ACTIVITÉS p. 40



Sébastien Treyer,
président du comité
scientifique et technique
du FFEM

**Stéphanie Bouziges-
Eschmann**, secrétaire
générale du FFEM

Cyril Rousseau,
président du comité
de pilotage du FFEM

« Une ambition renforcée pour innover, expérimenter et partager »

À l'aube de ses 25 ans, le FFEM connaît un nouveau temps fort avec une nouvelle stratégie et des moyens d'action augmentés d'un tiers pour 2019-2022.

C'est qu'il y a urgence pour la planète et ses habitants. Urgence face au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité, aux pollutions, à la dégradation des terres et des écosystèmes aquatiques.

Dans ce contexte, et parce que le FFEM s'inscrit pleinement dans les priorités de sa politique de développement, la France mobilise un volume de ressources inégalé depuis sa création. Le FFEM financera des projets pour 25 M€ par an en moyenne jusqu'en 2022. Il accélérera son action de promotion de solutions transformatrices et de bonnes pratiques alliant une très haute ambition environnementale et une contribution au développement, avec un engagement fort en Afrique.

Après 333 projets pilotes et 388 M€ investis depuis 25 ans dans plus de 120 pays au service de l'environnement mondial et du développement local, la stratégie 2019-2022 a été définie

à la lumière de cette ambition renouvelée. Une ambition qui s'inscrit à la fois dans la continuité du mandat unique confié au FFEM, pour consolider les retours d'expérience sur des solutions concrètes identifiées à travers les projets, mais aussi dans la recherche de sujets innovants sur lesquels le FFEM peut jouer son rôle pionnier. Il le fera grâce à l'appui et aux compétences de son secrétariat, de son comité scientifique et technique, de ses institutions membres, mais aussi de ses partenaires et de ses bénéficiaires, organisations de la société civile, entreprises, universités et centres de recherches, acteurs publics locaux et nationaux.

À travers ses thématiques prioritaires, le FFEM valorisera les approches intégrées et partenariales au niveau des territoires et des filières, à la recherche d'un véritable impact environnemental et socio-économique et d'un changement d'échelle, au bénéfice en particulier des populations locales.

Cette stratégie est déployée sous l'égide de la nouvelle secrétaire générale. Elle a pour mandat de promouvoir l'esprit d'innovation et de partage des enseignements qui est au cœur de l'action du FFEM. ■



NOTRE ADN INNOVER, PARTAGER

.....

Depuis 25 ans, le FFEM accompagne différents types d'acteurs dans leurs projets pour l'environnement et le développement. Sa méthode : encourager des solutions innovantes pour la nature dans un esprit de partage des savoirs et des enseignements.

.....

25 ANS
au service de
l'environnement et
du développement

Nos principes d'action	p. 4
Notre organisation	p. 6
Le cycle du projet	p. 8

NOS PRINCIPES D'ACTION

Depuis 25 ans, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) finance des projets qui allient préservation de l'environnement et développement local dans les pays du Sud. Son principe : mettre l'innovation et l'approche partenariale au centre de son action.

Les projets que nous finançons contribuent à préserver la biodiversité, le climat, les eaux internationales, les terres et la couche d'ozone, et à lutter contre les pollutions. Ils génèrent des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques pour les populations locales. L'action du FFEM est comptabilisée dans l'aide publique française au développement. Elle contribue à la mise en œuvre des conventions internationales liées à la protection de l'environnement dont la France est signataire et à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Innover pour déclencher une dynamique de changement

Parce qu'il met l'innovation au cœur de son action, le FFEM occupe une place unique parmi les bailleurs bilatéraux. Dessalement d'eau de mer par énergie solaire, solutions fondées sur la nature, gestion communautaire d'aires protégées : innover, c'est mettre en œuvre de nouvelles technologies, de nouveaux usages, de nouvelles méthodes. Le caractère innovant d'un projet s'évalue toujours au regard d'un contexte géographique, socio-économique, politique, institutionnel et écologique. Radicales ou progressives, les innovations que nous soutenons déclenchent des dynamiques de changement à différentes échelles.

Favoriser les partenariats pour pérenniser les projets

Avec les acteurs publics et privés, locaux et internationaux, la société civile et les entreprises, la recherche et les autres bailleurs, les partenariats sont au centre de notre approche. Ils garantissent la pertinence et la pérennité des projets. Nous favorisons la mise en réseau des acteurs du Sud comme du Nord. Nous adaptons notre action, au plus près des besoins, grâce à des solutions sur mesure comme la Facilité d'innovation pour le secteur privé (voir p. 35) ou le Programme petites initiatives (voir p. 23). ■



Le FFEM a noué des partenariats avec **70 porteurs de projets** entre 2015 et 2018.



INTERVIEW

« Les acteurs locaux ont fait émerger ensemble des leçons »

Raphaël Billé, coordinateur du projet Restauration des services écosystémiques et adaptation au changement climatique (RESCCUE), Communauté du Pacifique (CPS)

Comment avez-vous mené la capitalisation du projet RESCCUE ?

Le projet a soutenu la mise en place de solutions fondées sur la nature dans quatre pays océaniques. Les acteurs locaux du projet ont fait émerger ensemble des leçons des expériences menées sur des territoires différents. La capitalisation s'est déroulée sur dix mois.

Quels sont les principaux enseignements ?

Même si les acteurs s'entendent sur les objectifs de mise en œuvre opérationnels, il est très difficile de faire advenir le changement sans des stratégies construites et explicites, des alliances et l'appui d'acteurs locaux motivés. Le passage à l'échelle à partir des sites pilotes exige aussi de la coordination et des ressources,

c'est là que la capitalisation est essentielle. Enfin, les solutions fondées sur la nature sont aussi fondées sur l'humain. Dans les contextes insulaires et ruraux de ces sites pilotes, leur bonne mise en œuvre implique les communautés locales, et donc des processus sociaux.

Comment assurez-vous la diffusion de ces leçons ?

En plus des canaux classiques de diffusion comme le rapport de capitalisation, les synthèses thématiques ou les vidéos, nous avons réalisé une tournée de restitution dans le Pacifique et en France. Nous avons ainsi partagé les leçons du projet avec plusieurs centaines d'acteurs : agences de développement, gouvernements nationaux et locaux, ONG, centres de recherche. ■

ZOOM

CAPITALISER POUR DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES

L'une des marques de fabrique du FFEM est le soutien de projets pilotes. Ils permettent de tester des solutions innovantes et de les évaluer. Nous tirons ensuite les leçons des réussites et des échecs, capitalisons les expériences et produisons des connaissances afin de perfectionner les pratiques et d'améliorer les résultats de nos interventions. Nous facilitons la diffusion des solutions les plus efficaces pour qu'elles soient déployées dans d'autres lieux ou à plus grande échelle par d'autres bailleurs.

333
PROJETS
PILOTES
SOUTENUS
DEPUIS 25 ANS



Dans six sites pilotes du Pacifique, le projet RESCCUE accompagne les communautés pour améliorer la **résilience des écosystèmes terrestres et marins**, notamment via la mise en place de paiements pour le maintien des services écosystémiques.

NOTRE ORGANISATION

Les trois organes de gouvernance du FFEM interagissent dès la phase d'élaboration de sa stratégie, et jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle des projets.

Ministère de l'Économie et des Finances
Direction générale du Trésor



► **Cyril Rousseau** : président du comité de pilotage, sous-directeur des Affaires financières multilatérales et du Développement

Leonardo Pupperto : chef du bureau de l'Aide au développement et des Institutions multilatérales de développement

Aurore Bivas* : adjointe au chef du bureau

Juliana Devis-Cantillo* : adjointe au chef du bureau

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Direction générale de la Mondialisation, de la Culture, de l'Enseignement et du Développement international



► **Thomas Liebault** : adjoint au sous-directeur de l'Environnement et du Climat

Vincent Szeleper : responsable du pôle Eaux, Pollutions, Affaires transversales

Viviane Habert* : chargée des questions de financements

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Direction des Affaires européennes et internationales



► **Stéphanie Croguennec** : sous-directrice du Changement climatique et du Développement durable

Stéphanie Belna* : adjointe au chef du bureau des Affaires globales

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Direction générale de la Recherche et de l'Innovation



► **Marie-Hélène Tusseau-Vuillemin** : directrice scientifique du secteur Environnement Univers

Alain Lagrange* : chargé de mission Ingénierie mer et Développement

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Direction générale de la Performance économique et environnementale des entreprises



► **Héloïse Pestel** : sous-directrice de l'International

Murielle Trouillet* : chargée de mission Développement durable à l'international

Agence française de développement



► **Sandrine Boucher** : directrice Innovation

Jean-Noël Roulleau* : responsable de la division Appui environnemental et social au département des Appuis transversaux

* Membres suppléants

INSTANCE DÉCISIONNELLE

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Regroupe les six institutions membres du FFEM. Se prononce sur la politique générale du FFEM et décide du financement des projets après avis du comité scientifique et technique et du secrétariat.



Sébastien Treyer
Président du Comité scientifique et technique, directeur général de l'Iddri



Nathalie Gontard
Chercheuse en bio-économie et en agroalimentaire, Inra-Supagro Montpellier



Maya Leroy
Enseignante-chercheuse en sciences de l'environnement et forêts, AgroParisTech



Doyle McKey
Professeur en écologie, université Montpellier II

INSTANCE CONSULTATIVE

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Inspire les orientations stratégiques, garantit la pertinence des projets financés et contribue au suivi et à l'évaluation des projets.



Alain Karsenty
Socio-économiste, Cirad, chercheur sur les ressources naturelles et les forêts



Luc Raimbault
Ingénieur urbaniste, directeur des relations internationales, Cté d'agglomération Cergy-Pontoise



Anjali Shanker
Directrice générale, IED



Christine Pergent-Martini
Enseignante-chercheuse sur les écosystèmes littoraux, université de Corse



Julien Rochette
Directeur du programme Océans, Iddri



Mélanie Requier-Desjardins
Enseignante-chercheuse en socio-économie de la désertification, CIHEAM IAMM



Janique Étienne
Océans – Solutions fondées sur la nature

INSTANCE OPÉRATIONNELLE

LE SECRÉTARIAT

Participe à chaque étape du cycle des projets : instruction, suivi en exécution, capitalisation et communication autour des projets.



Constance Corbier-Barthaux
Biodiversité



Diane Menard
Pollution – Déchets – Ozone



Aurélie Ahmim-Richard
Forêts – Agriculture



Stéphanie Bouziges-Eschmann
Secrétaire générale



Dominique Richard
Climat – Énergie



Laurence Alligobnon
Conventions de financement



Élisabeth Carpentier
Décaissements



Philippe Humbert-Droz
Conformité et versements



Diane Ngo
Affaires générales et budgétaires



Carine Perillier
Assistante coordinatrice



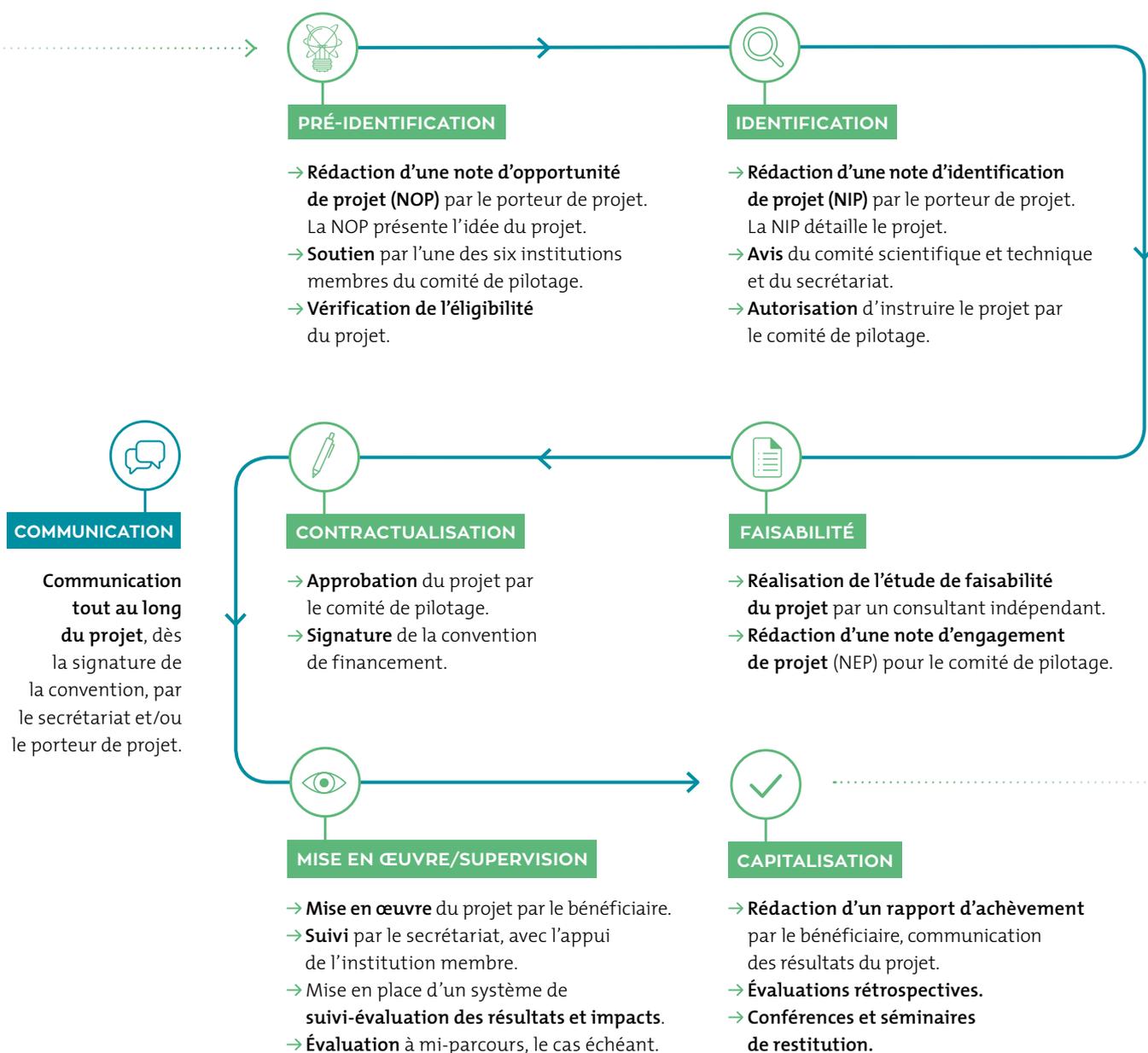
Delphine Donger
Responsable communication



Élisabeth Coulibaly
Communication

LE CYCLE DU PROJET

De l'identification du projet à l'accompagnement de sa mise en œuvre et à sa capitalisation, les trois instances du FFEM travaillent de concert avec les porteurs de projets et les partenaires. Une attention particulière est accordée au caractère innovant du projet.





NOTRE CAP BILAN & STRATÉGIE

En 2019, le FFEM renouvelle sa stratégie pour les quatre années à venir. L'occasion d'un retour sur les résultats du quadriennium 2015-2018 pour mieux définir notre cap pour 2022, entre continuité et innovation.

72 M€
engagés entre
2015 et 2018

2015-2018 en chiffres	p. 10
Nos grappes de projets	p. 12
Notre démarche d'évaluation	p. 14
Notre stratégie 2019-2022	p. 16

2015-2018 EN CHIFFRES

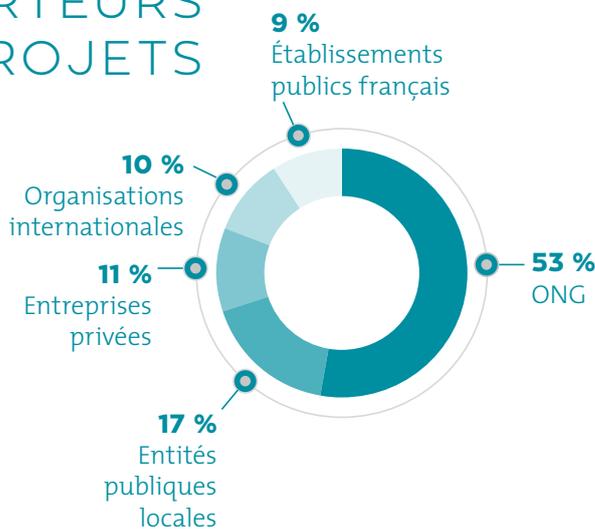
En 2018, la stratégie quadriennale s'est achevée.
Retour en chiffres sur quatre années d'action
du FFEM pour l'environnement mondial et
le développement local.

MÉDITERRANÉE

10 M€
7 projets

AMÉRIQUE
LATINE
13 M€
11 projets

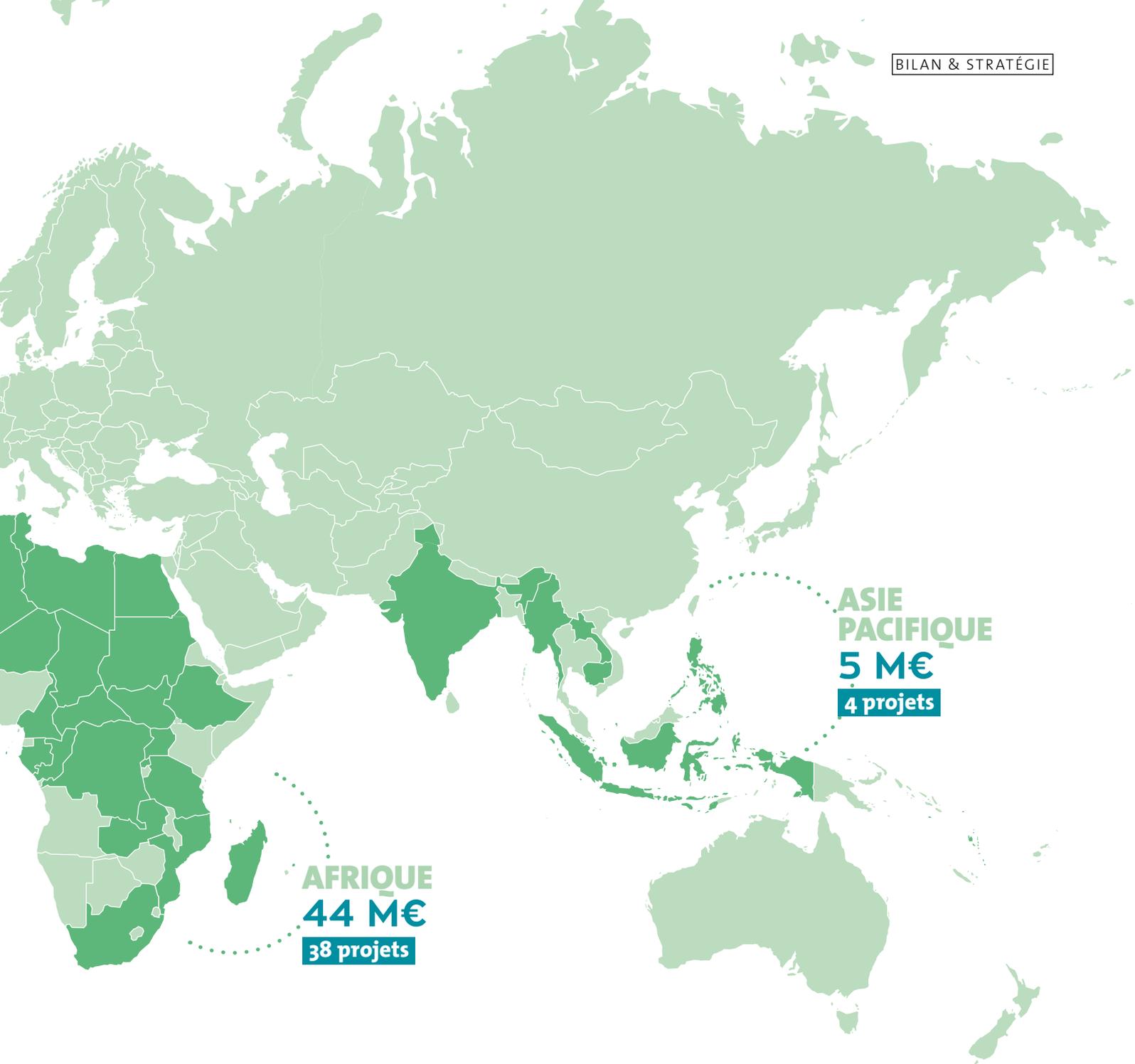
LES PORTEURS DE PROJETS



60
PROJETS
SOUTENUS



72 M€
DE BUDGET
ENGAGÉ



NOS DOMAINES D'INTERVENTION

45%
du budget engagé



32 M€

**CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

35%
du budget engagé



25 M€

BIODIVERSITÉ

20%
du budget engagé



15 M€

**DÉGRADATION
DES TERRES, POLLUANTS,
EAUX INTERNATIONALES**

NOS GRAPPES DE PROJETS

Le FFEM constitue des grappes de projets autour de problématiques ciblées. Concentrer les financements sur des thématiques précises permet de capitaliser plus solidement les expériences et les bonnes pratiques. Cela facilite la reproductibilité des innovations réussies, à plus grande échelle ou dans d'autres zones géographiques.

MANGROVES

RÉSILIENCE DES
ZONES CÔTIÈRES
ET ADAPTATION
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

5 PROJETS

14 PAYS



La mangrove joue un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique et dans l'adaptation à ses impacts : elle contribue à la séquestration du carbone et forme un rempart contre les tempêtes. Elle est également essentielle au maintien des populations avoisinantes, notamment en tant qu'habitat et nurserie pour des espèces exploitées localement.

Le FFEM soutient depuis plusieurs années des projets de renforcement de la résilience côtière et d'adaptation au changement climatique qui envisagent les mangroves comme des solutions fondées sur la nature. Ils encouragent la restauration de leurs fonctionnalités écolo-

giques et des conditions de leur régénération naturelle, ainsi que leur prise en compte dans l'ingénierie écologique ou dans des solutions grises et vertes combinant infrastructures et solutions douces.

En juin 2019, le FFEM a lancé l'initiative Mangroves. L'objectif est de développer les échanges d'expériences entre les acteurs, d'alimenter les connaissances scientifiques et technologiques et d'améliorer ses interventions. L'initiative permettra de construire, sur la base d'expériences qui ont prouvé leur efficacité, un argumentaire solide sur l'intérêt et les moyens de restaurer les mangroves. ■

Dans les pays en développement, répondre aux besoins d'accès à l'électricité en zone rurale implique d'identifier des techniques et des modèles innovants. L'énergie renouvelable décentralisée, produite localement et injectée directement dans le réseau, est un moyen efficace et durable pour renforcer l'autonomie énergétique des zones rurales. Le FFEM a financé une série de projets qui testent différentes solutions techniques et organisationnelles pour capitaliser les expériences et mettre au jour les meilleures pratiques. ■



ÉLECTRIFICATION RURALE DÉCENTRALISÉE

GRÂCE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

6 PROJETS

7 PAYS



la résilience des villes tout en assurant leur durabilité environnementale et socio-économique.

La mise en place d'instruments de planification du territoire, mais aussi d'actions de gestion, de protection et de restauration des espaces naturels sont au cœur de ces projets. Ils déploient des solutions fondées sur la nature et articulent adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et amélioration des conditions de vie des populations.

Dans les territoires urbains, le changement climatique expose les populations, en particulier les plus vulnérables, à des risques grandissants: inondations, érosion côtière, glissements de terrain, etc. Le FFEM recherche à travers ses projets des solutions innovantes pour améliorer

Une prochaine évaluation groupée de cette grappe de projets permettra d'identifier des nouvelles pratiques d'aménagement, répliquables selon les contextes et les zones géographiques, pour construire des villes plus résilientes. ■

DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

POUR DES VILLES RÉSILIENTES ET DURABLES

5 PROJETS

5 PAYS



Les pays en développement manquent de ressources pour financer les aires protégées, levier crucial pour la conservation de la biodiversité. C'est pourquoi les projets du FFEM accompagnent différentes modalités de financement, en particulier les fonds fiduciaires pour

la conservation. L'objectif est de pérenniser le financement des aires protégées, et d'appuyer la société civile et les communautés locales pour la gestion des ressources naturelles. Ces projets feront l'objet d'une évaluation groupée avec l'AFD courant 2020. ■

FINANCEMENTS INNOVANTS DE LA BIODIVERSITÉ

LES FONDS FIDUCIAIRES POUR LA CONSERVATION

6 PROJETS

4 RÉGIONS DU MONDE

NOTRE DÉMARCHE D'ÉVALUATION

.....

Pour assurer l'efficacité de son action, le FFEM intègre l'évaluation au sein même de son cycle du projet. Études d'impacts, évaluations à mi-parcours, en fin de projet ou méta-évaluations de grappes de projets permettent d'apprendre des expériences.

.....

Le FFEM évalue les projets qu'il finance en mobilisant des méthodes qualitatives et/ou quantitatives. Nos évaluations associent les différentes parties prenantes des projets pour tenir compte de la diversité des points de vue. Elles sont confiées à des consultants externes, à mi-parcours et/ou en fin de projet.

Tirer les enseignements des succès et des erreurs

Cette démarche témoigne de la volonté du FFEM de connaître précisément les résultats de ses projets, d'en tirer les leçons et de les partager avec ses partenaires. Elle s'ancre dans une logique d'apprentissage continu. L'enjeu est de

mettre en évidence les jeux d'acteurs, les bonnes pratiques mais aussi les échecs, pour renforcer l'efficacité des interventions et améliorer leurs impacts sur l'environnement et les populations.

Une démarche de redevabilité et de transparence

Les évaluations sont des analyses argumentées, indépendantes et fiables. Au-delà d'une information transparente sur la bonne utilisation des fonds, sur les réalisations et sur les résultats, elles fournissent des appréciations sur la performance des projets financés. Le FFEM va publier les conclusions de ces évaluations sur son site Internet à horizon 2020. ■



↳
Évaluer pour tirer des leçons des expériences et produire des connaissances. L'esprit cultivé au FFEM permet d'**améliorer les pratiques** et d'**appuyer la diffusion d'innovations**.

LES ÉVALUATIONS RÉALISÉES EN 2018

PAYS	PROJET	TYPE
BIODIVERSITÉ		
Mozambique	Adaptation au changement climatique dans le parc national de Quirimbas II	✓
Kenya	Conservation au Nord-Kenya – Marsabit (évaluation réalisée dans le cadre de la méta-évaluation « Aires protégées »)	✓
Albanie, Monténégro, Kosovo	Conservation et valorisation de la biodiversité : développement rural durable de la montagne balkanique	✓
Togo	Durabilité et résilience de l'agriculture familiale dans les savanes	✓
Sénégal	Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo	📄
Madagascar	Programme holistique de conservation des forêts II	✓
Guinée, Madagascar, Mozambique, Ouganda	Compensation des dommages aux écosystèmes et à la biodiversité – COMBO	📄
Congo	Étude d'évaluation de l'impact des modes de gestion forestière sur le couvert forestier dans le bassin du Congo	🌐
Afrique, Amérique latine	Méta-évaluation des interventions financées par le FFEM sur la forêt et l'agriculture – période 2006-2017	🌐
EAUX INTERNATIONALES		
Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles	Gestion durable des zones côtières de la Commission de l'océan Indien (COI)	✓
Libye, Niger, Nigeria, Cameroun, République centrafricaine, Tchad	Préservation du lac Tchad – Contribution à la stratégie de développement du lac	✓
Cameroun, Congo, RDC, République centrafricaine	Suivi des ressources en eau et outil prospectif sur le bassin du fleuve Congo	✓
CHANGEMENT CLIMATIQUE		
Maroc	Programme Hammams durables	✓

Légende

- ✓ Évaluation de fin de projet
- 📄 Évaluation à mi-parcours
- 🌐 Évaluation par grappes de projet, capitalisation ou étude d'impact

ZOOM

CONCILIER CONSERVATION ET DÉVELOPPEMENT

Le FFEM et l'AFD ont réalisé en 2018 une évaluation de 19 projets d'appui aux aires protégées. L'exercice a permis de montrer qu'il est possible, sous certaines conditions, d'atteindre des objectifs de conservation de la biodiversité tout en répondant aux besoins de développement socio-économique des populations locales. Cette évaluation a permis de dégager des recommandations stratégiques qui pourront être utiles aux partenaires du FFEM, notamment aux porteurs de projets et aux autres bailleurs.

19
PROJETS
ÉVALUÉS



Répartition géographique des projets

Asie 4 projets Amérique centrale 1 projet



NOTRE STRATÉGIE 2019-2022

.....

La nouvelle stratégie du FFEM s'inscrit dans la continuité des stratégies précédentes et explore d'autres niches d'innovation. En s'appuyant sur les résultats capitalisés tout au long du quadriennium 2015-2018, elle met un accent particulier sur les approches plurisectorielles et concertées.

.....

Née d'une réflexion collégiale associant tous les partenaires du FFEM, la stratégie 2019-2022 s'est basée sur les retours d'expériences des projets. Elle prend en compte les enjeux environnementaux et de développement actuels, les recommandations du comité scientifique et technique et de la société civile, et les priorités politiques françaises et de l'agenda international. Elle vise à accroître, à toutes les échelles, l'efficacité de l'action du FFEM et de ses partenaires en faveur de l'environnement mondial et du développement local.

Consolider les dynamiques engagées

La nouvelle stratégie n'est pas en rupture avec les précédentes. Elle s'inscrit dans la logique de capitalisation au cœur de la démarche du FFEM. L'objectif est de consolider les retours d'expérience pour identifier des solutions à des problématiques qui restent d'actualité, tout en poursuivant la diffusion des innovations qui ont prouvé leur efficacité sur le terrain.



↙
Pour lutter contre la déforestation ou pour améliorer la gestion des systèmes énergétiques, les **technologies numériques** font partie des **vecteurs d'innovation transversaux** du FFEM.

Elle permet ainsi de consolider des grappes thématiques de projets, comme le recours aux mangroves pour lutter contre l'érosion côtière, les financements innovants pour conserver la biodiversité ou le déploiement de solutions fondées sur la nature en milieu urbain, initiées dans la stratégie 2015-2018. Celles-ci seront évaluées et nourriront la capitalisation des enseignements (voir p. 12-13).

Parce que nous avons soutenu des projets qui ont permis d'identifier les intérêts croisés du développement des populations locales et de la préservation de la biodiversité, nous avons par exemple mis l'accent, parmi les axes de la nouvelle stratégie, sur les filières issues de la biodiversité et sur la lutte contre la déforestation.

“ La stratégie 2019-2022 est née d'une réflexion collégiale associant tous les partenaires du FFEM

Identifier et promouvoir des niches d'innovation

En restant à l'écoute de ses partenaires et en gardant une veille permanente sur les questions environnementales, le FFEM identifie des niches d'innovation ou des thématiques encore trop peu développées par les bailleurs et les autres acteurs de l'environnement. La haute mer devient ainsi une préoccupation majeure dans notre action pour la résilience des écosystèmes aquatiques, où le FFEM peut travailler avec des partenaires non étatiques. Le cycle de vie des produits, les pollutions chimiques et les déchets dangereux et plastiques forment une nouvelle thématique prioritaire de notre stratégie : un choix qui accentue la singularité du FFEM et spécifie son rôle pionnier. ■



LES POINTS D'ATTENTION DU FFEM DANS LE CHOIX DES PROJETS

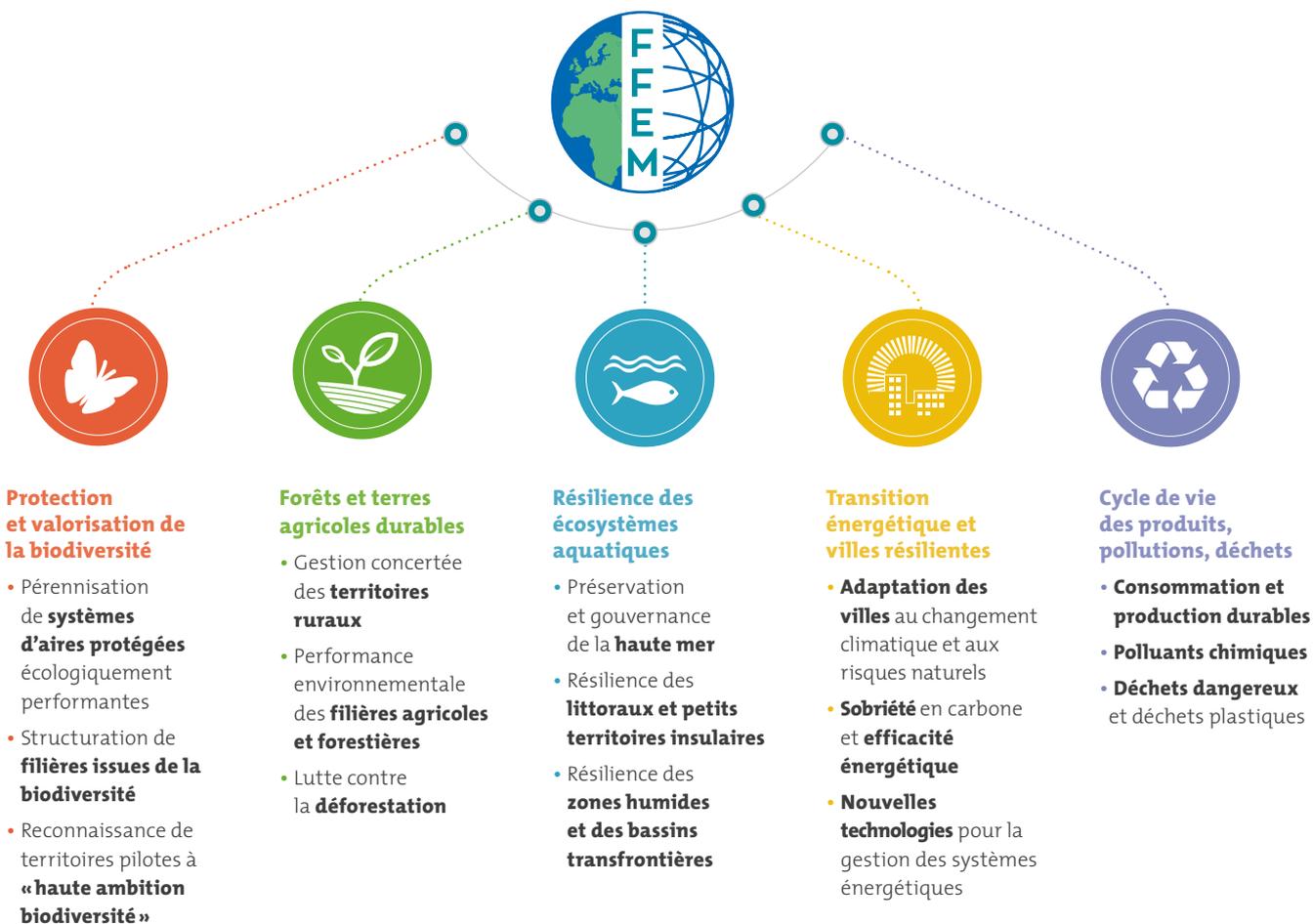
- Le caractère **innovant, démonstratif** et **reproductible**
.....
- La **durabilité** écologique et économique
.....
- L'**appropriation** locale et le cadre institutionnel
.....
- La dimension **partenariale**
.....
- L'effet de **levier** du financement
.....
- La prise en compte du **genre**
.....
- Le **partage des connaissances**



Dans la conception de sa stratégie 2019-2022 comme dans le choix des projets, le FFEM valorise les **approches partenariales**. Les projets qu'il soutient mettent par exemple en place des **systèmes innovants de gestion** des aires protégées en Afrique.

NOS THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Notre stratégie 2019-2022 s'articule autour de cinq thématiques prioritaires qui se répondent et s'informent mutuellement. En soutenant des projets qui s'inscrivent dans plusieurs thématiques à la fois et s'appuient sur des vecteurs d'innovation transversaux, nous renforçons notre capacité à agir efficacement à toutes les échelles et pour tous les milieux.



Les vecteurs d'innovation transversaux

- Les technologies **numériques**
- Les solutions fondées sur la **nature**
- **L'innovation frugale**
- **L'approche « One Health »**

NOS OUTILS CIBLÉS PAR APPEL À PROJETS

→ La **facilité d'innovation** du secteur privé (FISP)

→ Le Programme **petites initiatives** (PPI)



NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

L'action du FFEM s'organise selon cinq thématiques prioritaires pour 2019-2022. Elles s'articulent et s'informent mutuellement au bénéfice de l'environnement mondial et du développement.

5
THÉMATIQUES
PRIORITAIRES
pour cibler
notre action

Protection et valorisation de la biodiversité	p. 20
Forêts et terres agricoles durables	p. 24
Résilience des écosystèmes aquatiques	p. 28
Transition énergétique et villes résilientes	p. 32
Cycle de vie des produits, pollutions, déchets	p. 36



47 M€
ENGAGÉS
de 2015
à 2018



33
PROJETS
en cours
en 2018



Grâce au projet WWF, cofinancé par l'UE et le FFEM, le parc Rwenzori en Ouganda est **mieux géré** et les **6 000 familles riveraines** bénéficient de retombées économiques.

PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Mobiliser durablement des ressources pour les **systèmes d'aires protégées**
- Structurer les **filières de produits issus de la biodiversité**
- Promouvoir les **territoires à « haute ambition biodiversité »** et valoriser leurs dynamiques de **développement durable**

Plus d'un million d'espèces sont en voie d'extinction. La biodiversité est en crise, et avec elle les services écosystémiques dont dépendent les populations les plus pauvres. Pour répondre à l'urgence, le FFEM mobilise les acteurs publics et privés, la société civile et les communautés locales. Il soutient des initiatives innovantes alliant conservation et développement.

Les aires protégées contribuent à la conservation de la biodiversité et fournissent des services écosystémiques indispensables. Mais dans le monde, près du quart d'entre elles souffrent d'une gestion inadéquate. Les financements insuffisants et irréguliers rendent difficile leur bonne gouvernance sur le long terme.

Des aires protégées mieux gérées

Pour rendre à ce système toute son efficacité, le FFEM accompagne la montée en puissance d'acteurs locaux de la conservation, comme l'association Kasanka Trust Limited, cogestionnaire de certaines aires protégées en Zambie. Améliorer leur gestion réduira notamment le braconnage tout en assurant des moyens de subsistance durables aux communautés locales impliquées dans la démarche de conservation.

Au Myanmar, au Cambodge et au Laos, le FFEM encourage la mise en place de modèles de gouvernance innovants, pour une gestion écologiquement performante des aires protégées qui mobilise à la fois les populations et les entreprises privées.



LES NICHES D'INNOVATION

- Les **nouvelles filières issues de la biodiversité**, obéissant aux principes éthiques, environnementaux et responsables du **BioTrade**
- Les **modèles de gouvernance** et d'organisation d'aires protégées innovants
- Les territoires pilotes à **« haute ambition biodiversité »**
- L'approche territoire et **« connectivité écologique »**

Plus de ressources pour les aires protégées

Les aires marines protégées (AMP) représentent 7 % de la surface de la Méditerranée et leurs besoins financiers sont rarement couverts. L'association Med Trust pour le financement durable des AMP de Méditerranée a été créée en 2015 par la France, Monaco et la Tunisie. Le FFEM l'accompagne dans la capitalisation d'un fonds fiduciaire dont les intérêts financent sur le long terme une partie des coûts de fonctionnement des AMP de la rive sud. Ce mécanisme de financement offre un espace de coordination aux bailleurs, favorise la génération de ressources financières accrues et pérennes, et promeut la cogestion des AMP entre les autorités publiques et la société civile.

En Ouganda, pour mobiliser des sources de financement pérennes pour le parc national des Montagnes de Rwenzori, le FFEM appuie un projet innovant. Il met en place une combinaison inédite d'outils financiers : crédits carbone, paiements pour services environnementaux (PSE) et mécénats privés sont expérimentés en complément du développement de l'écotourisme, au bénéfice des populations riveraines. Dans le cadre du

mécanisme des PSE, les agriculteurs situés en amont de centrales hydroélectriques sont rémunérés par les entreprises concernées en échange de pratiques moins érosives. Un modèle unique dans le pays, qui contribue à préserver des ressources en eau dont dépendent 2 millions de personnes.

Un réseau de petites îles durables

Les petites îles de moins de 150 km² concentrent 20 % des espèces de plantes et de vertébrés de la planète sur seulement 5 % de surface terrestre. 600 millions d'habitants dépendent des services écosystémiques rendus par le milieu pour se nourrir, se soigner et se loger. Pourtant, elles sont isolées, ne constituent pas des États à part entière et ne bénéficient pas toujours d'un statut assurant leur protection. Le FFEM accompagne l'« Initiative îles durables », aux côtés du Conservatoire du littoral et de l'association SMILO. L'objectif est d'encourager les échanges entre les gestionnaires de ces îles grâce à une plateforme de partage d'initiatives. Il s'agit aussi de promouvoir la reconnaissance internationale de leurs démarches de développement durable intégrées et innovantes via l'attribution d'un label indépendant « Petites îles durables ». ■



Plus de
2,5 M
D'HECTARES
d'aires protégées
soutenues dans le *hotspot*
indo-birman



↙
23 îles pilotes en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest, centrale ou de l'Est se sont portées candidates pour être accompagnées dans le cadre de l'initiative Petites îles durables.



INTERVIEW

« Faire émerger une **culture de l'échange** entre OSC »

Maher Mahjoub,
coordinateur du programme
PPI-Oscan à l'UICN

Comment le Programme petites initiatives (PPI) Oscan du FFEM appuie-t-il les organisations de la société civile (OSC) au Maghreb ?

Une multitude d'OSC sont nées suite aux printemps arabes, avec des projets de préservation de la biodiversité novateurs. Le PPI les soutient pour qu'elles s'organisent et portent leurs innovations au niveau national et international : renforcement des capacités, appui à la coopération avec les administrations... Grâce au travail des coordinateurs

nationaux, le programme propose un accompagnement de proximité aux OSC sélectionnées en Libye, en Tunisie, en Algérie et au Maroc.

Comment assurer le passage à l'échelle de cette multitude de projets ?

Grâce à la capitalisation. Nous favorisons la communication entre OSC bénéficiaires. Nous avons mis en place plusieurs outils de partage d'expériences pour faire émerger une culture de l'échange au sein de la société civile et pour lui permettre

de peser à l'échelle nationale. Nous avons aussi mis en place un système de mentorat : les OSC bénéficiaires du PPI I accompagnent les jeunes associations du PPI II.

À l'échelle régionale, nous veillons à penser des actions complémentaires des autres programmes d'appui aux OSC. Dans les mois qui viennent, nous allons capitaliser sur les deux phases du PPI, recueillir les expériences accumulées et dresser une feuille de route pour la préservation de la biodiversité en Afrique du Nord. ■



Pour allier conservation de la biodiversité et développement social et économique, le FFEM accompagne l'émergence de **filières issues de la biodiversité**.



56M€
ENGAGÉS
de 2015
à 2018



33
PROJETS
en cours
en 2018



Femmes Samburu ramassant du bois de chauffage dans le Nord du Kenya. Les projets soutenus par le FFEM visent à **améliorer la gestion des ressources naturelles**, notamment forestières, au bénéfice des populations locales.

FORÊTS ET TERRES AGRICOLES DURABLES

- Renforcer les **performances environnementales des filières** agricoles et forestières durables
- Lutter contre la **déforestation** et la **dégradation des terres**
- Promouvoir une **gestion locale et concertée** de la **transition agro-écologique**

Les secteurs agricole et forestier sont la première cause de déforestation et de dégradation des terres, et un facteur de perte accélérée de biodiversité. Ils émettent plus de CO₂ qu'ils n'en absorbent. Le FFEM promeut des modèles durables, inclusifs et participatifs qui intègrent tous les enjeux écologiques, sociaux et économiques liés à la gestion des forêts et des terres agricoles.

Le FFEM soutient des projets qui répondent simultanément aux trois enjeux de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre les changements climatiques et de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Il relie ces enjeux au développement économique et social des populations locales pour assurer la pérennité des actions.

Réduire les conflits homme-faune

Déforestation, pollution des sols et des rivières, prélèvements illégaux des ressources végétale et animale... Dans le parc national de Kibale en Ouganda, les activités humaines ont fortement dégradé les alentours du parc et sa forêt. Les incursions de la grande faune dans les zones agricoles provoquent quant à elles des pertes de récolte et contribuent à l'insécurité alimentaire dans la région. Pour réduire les conflits homme-faune illustrés par ces dégradations, le FFEM cofinance un projet de transition vers des cultures biologiques non appétentes pour la grande faune. Développer les revenus des populations, réduire l'insécurité alimentaire et améliorer la santé humaine et animale passent par la mise en place de filières agricoles non



**LES NICHES
D'INNOVATION**

- **Les pratiques agricoles et forestières** prenant en compte la biodiversité
- Les impacts sociaux et environnementaux positifs des **filières durables**
- **Les « accords de conservation »** dans les zones de déforestation
- **La gestion rationnelle** des pesticides
- **Les nouvelles technologies** pour contrôler la déforestation
- **L'approche « paysagère »** de cogestion territoriale des ressources naturelles
- **L'approche « One Health »** qui allie santé humaine, animale et des écosystèmes

polluantes et durables, pensées directement en lien avec les marchés.

Une mesure en temps réel des impacts du projet est effectuée. Elle intègre une approche recherche-action pluridisciplinaire qui allie génétique, toxicologie, nutrition, éthologie ou encore agronomie. Un accompagnement efficace de la transition vers des modes de production et de consommation durables.

Des filières durables au bénéfice des populations locales et des écosystèmes

Les bénéfices des filières durables sur les populations locales se répercutent sur les écosystèmes. Dans la nouvelle aire protégée de Pointe à Larrée à Madagascar, la structuration de la filière vanille soutenue par le FFEM implique directement 3 000 agriculteurs et accompagne la restauration de la biodiversité originelle de la zone, précieuse par son endémisme. Si Madagascar est le premier pays exportateur de vanille au monde, les producteurs sont en difficulté économique. En cause : la fluctuation des prix, l'absence de structures associatives, les collectes clandestines et la faiblesse de la gouvernance locale. La structuration

d'une filière vanille à haute valeur ajoutée réduit les pressions économiques et alimentaires des populations locales et sécurise leur développement. Une partie des profits générés sert à financer la conservation des ressources forestières de l'aire protégée. Une dynamique vertueuse entre développement économique et social et conservation, d'autant plus nécessaire que l'aire protégée doit être étendue à 2 800 hectares dans les années à venir.

Des couverts forestiers cogérés

Au Bénin, la production durable de bois-énergie développée par la Communauté forestière du Moyen-Ouémé (CoForMO) joue aussi un rôle positif auprès des populations. Un aménagement durable et participatif a été mis en place par un dispositif de gouvernance inédit en Afrique de l'Ouest : la cogestion intercommunale contractuelle publique d'un patrimoine forestier multi-lignager privé. Les ressources forestières privées dépendent d'une gouvernance citoyenne qui implique l'ensemble des parties prenantes dans la chaîne de décision, y compris les femmes et les groupes vulnérables. Le dispositif est mis en place dans neuf communes et permet la création et l'aménagement de 600 000 hectares de forêts naturelles. ■



**600 000
HECTARES DE
FORÊTS NATURELLES**

créés et aménagés dans
9 communes au Bénin



Les chimpanzés du parc national de Kibale en Ouganda sont fortement affectés par l'utilisation de produits polluants dans les pratiques agricoles. Le projet Forest, Fauna, Population in Uganda (FoFauPopU) allie **développement humain** et **protection de la faune**.



INTERVIEW

« *Préserver ces ressources pour les générations futures* »

Mesmin Agboton-Geo, directeur des services intercommunaux de la CoForMO

Comment a été instauré le modèle de cogestion de la CoForMO ?

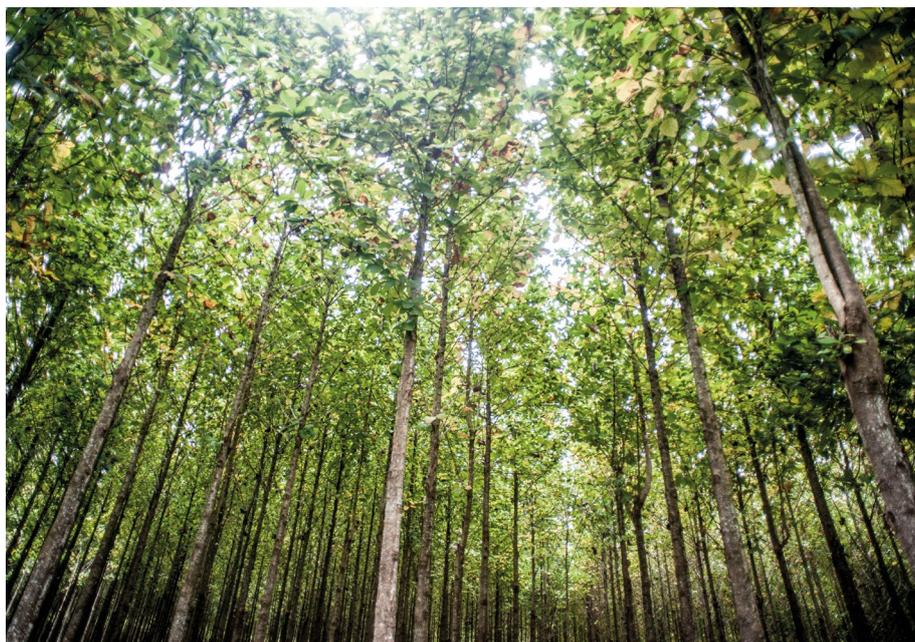
Au Bénin, de récentes lois de décentralisation ont reconnu aux communes le droit de gérer les ressources forestières qui ne sont pas du domaine de l'État. Neuf communes se sont réunies pour rendre l'exploitation des ressources forestières du Moyen-Ouémé plus durable : la CoForMO est née. Nous avons dû convaincre les propriétaires terriens qui craignaient d'être dépossédés de leurs biens malgré la législation. De l'éleveur au chef de collectivité, tous les métiers se regroupent maintenant dans

les structures locales de gestion au sein de chaque village.

En quoi ce modèle permet-il une gestion durable des ressources forestières ?

Le bois est produit de manière contrôlée et vendu sur des lieux fixes : les marchés ruraux de bois. Grâce à la planification participative des activités, chacun sait quelle parcelle peut être exploitée à quel moment pour assurer la régénération du couvert forestier. Un travail a également été mené auprès des autorités fiscales. Auparavant, 90 % des taxes perçues

sur l'exploitation de ressources forestières étaient reversées à l'État, 10 % aux communes. Maintenant, c'est l'inverse ! 48 % des revenus de l'exploitation forestière dus aux propriétaires sont également réinvestis dans l'aménagement. Enfin, nous sensibilisons les populations en insistant sur la notion de transmission : ces ressources nous ont été léguées par nos aïeux, nous avons le devoir de les préserver pour les générations futures. ■



Le modèle de **gestion multi-acteurs** des forêts naturelles du Moyen-Ouémé au Bénin renforce la dimension d'appropriation patrimoniale collective des espaces forestiers et la durabilité de la ressource.



18 M€
ENGAGÉS
de 2015
à 2018



13
PROJETS
en cours
en 2018



↳ **60% de la population mondiale** vit à moins de 150 km des côtes et dépend de l'océan pour travailler et se nourrir. Le FFEM soutient les **filères durables** et la **protection** de tous les écosystèmes aquatiques.

RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

- Réduire les **pollutions océaniques** et protéger la **biodiversité en haute mer**
- Restaurer les **écosystèmes côtiers** et soutenir les **filières durables** qui en dépendent
- Préserver les **zones humides** et les **bassins transfrontières**

Haute mer, littoraux, zones humides, hydrosystèmes d'eau douce : la pression anthropique et le réchauffement climatique déstabilisent tous les écosystèmes aquatiques. Ils jouent pourtant un rôle crucial dans l'adaptation aux changements climatiques et dans leur atténuation. Le FFEM soutient les solutions fondées sur la nature pour les protéger et restaurer leurs fonctions régulatrices.

Pour renforcer la résilience des écosystèmes aquatiques tout en protégeant les populations des phénomènes climatiques violents, le FFEM accompagne des projets qui font appel à des techniques d'ingénierie écologique comme la restauration.

Certains projets explorent également la complémentarité des solutions douces et du génie civil. C'est le cas d'un programme porté par Conservation International aux Philippines. Pour adapter les zones côtières au changement climatique, l'organisation met en œuvre sur plusieurs sites pilotes une combinaison d'approches vertes et grises qui n'avait jusqu'alors jamais été testée dans un pays en développement.

Valoriser les services écosystémiques

Au Costa Rica et au Bénin, la restauration et la mise en place d'une gestion durable des mangroves renforcent la résilience des littoraux et participe à l'atténuation du changement climatique. Par sa forte capacité d'absorption de CO₂, la mangrove contribue à l'atteinte de la neutralité carbone. En outre, le projet mise sur le



**LES NICHES
D'INNOVATION**

- La gouvernance et la protection de la **haute mer**
- Les **solutions fondées sur la nature** et l'**ingénierie écologique**
- La lutte contre les **pollutions marines**, notamment plastiques
- La lutte contre la **pollution acoustique** des océans

transfert de technologies et de compétences développées au Mexique vers le Costa Rica et le Bénin pour assurer la répliquabilité du système à grande échelle.

La mise en place de modèles de gestion intégrée des zones côtières dans le Pacifique Sud prend également en compte les enjeux sociaux et économiques liés aux littoraux. C'est l'objet du projet RESCCUE, que le FFEM cofinance. Les services environnementaux rendus par les populations sont valorisés à travers la mise en place d'instruments économiques et financiers comme les paiements pour services écosystémiques. Ils participent ainsi à l'émergence d'une économie de l'environnement.

Des partenariats pour une gouvernance régionale intégrée

Parce que l'océan est partagé, le FFEM promeut les approches régionales et partenariales. Il soutient par exemple la Commission de l'océan Indien dans la mise en commun et la valorisation des innovations locales pour la protection de l'océan contre les changements climatiques, les pollutions et les exploitations. Des Comores aux Seychelles en passant par Maurice, les acteurs locaux de la conservation se concertent pour inventorier et répliquer les bonnes pratiques : un système de gouvernance inédit.

Construire des savoirs communs et créer des sanctuaires

Les exploitations des ressources halieutiques et minières pèsent de plus en plus sur les zones marines situées au-delà des juridictions nationales. Dans le même temps, les écosystèmes de la haute mer restent encore méconnus des scientifiques. Le FFEM finance donc

des projets de recherche à visée applicative qui améliorent l'état des connaissances de ces écosystèmes pour mieux les protéger. De jeunes chercheurs de pays en développement analysent par exemple les données de l'expédition Tara Oceans sur le climat et le plancton

marin, qui compose près de 98% de la biomasse des océans mais qui n'avait jusqu'alors jamais été étudié à l'échelle de la planète. Le partenariat international qui porte le projet valorise les résultats scientifiques obtenus auprès des institutions multilatérales pour faire émerger une meilleure gouvernance de la haute mer.

À travers un projet de l'UICN qui étudie les monts sous-marins et les sources hydrothermales de l'océan Indien, le FFEM participe également à l'émergence de solutions concrètes de protection de la biodiversité en haute mer par la création d'une zone protégée. ■

“ Les services environnementaux rendus par les populations sont valorisés ”



↙ L'expédition Tara Oceans réunit les savoir-faire internationaux pour faire avancer l'état de connaissances sur l'**écosystème planctonique global de notre planète**, de la microscopie à l'imagerie haut débit.



ZOOM

LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Les solutions fondées sur la nature s'appuient sur les écosystèmes pour atténuer le changement climatique et gérer les risques naturels. Définir des aires marines protégées, restituer les fonctions écologiques des cours d'eau, restaurer des mangroves... Ces actions assurent d'un même geste le bien-être humain, la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Les solutions fondées sur la nature se déploient sur tous les territoires et se déclinent en trois types d'actions :

- La **préservation** d'écosystèmes fonctionnels
- L'**amélioration** de la gestion des écosystèmes et des ressources
- La **restauration** d'écosystèmes dégradés

.....



5 ans après sa mise en place, une **aire marine protégée** montre en moyenne :

- + **40%** : taille des poissons
- + **166%** : diversité biologique
- + **500%** : biomasse



Au Costa Rica, 35 % des mangroves ont été détruites entre 1980 et 2005. Le FFEM accompagne le pays dans la **restauration** et la **gestion** durable des mangroves de la côte pacifique. L'objectif : atteindre la **neutralité carbone à l'horizon 2050**.



Près de
39 M€
ENGAGÉS
de 2015
à 2018



40
PROJETS
en cours
en 2018



Le FFEM privilégie les **solutions innovantes** pour renforcer l'accès à des services énergétiques modernes et durables dans les pays en développement, tout en préservant l'environnement.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET VILLES RÉSILIENTES

- Accroître **la résilience des villes** face au changement climatique et aux risques naturels
- Promouvoir les **énergies décarbonées** et **l'efficacité énergétique**
- Intégrer les **nouvelles technologies** dans la gestion des systèmes énergétiques

En 2017 et 2018, les émissions de CO₂ liées aux activités humaines sont reparties à la hausse. Le FFEM accompagne les pays du Sud en concentrant son action sur les aspects de la transition énergétique encore insuffisamment financés : par exemple, l'efficacité énergétique ou le recours aux solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience climatique des villes.

Des réseaux hydroélectriques à Madagascar, de l'énergie solaire pour produire de l'eau potable à Maurice, des transports écoresponsables dans les villes marocaines... Le FFEM soutient des projets qui mettent en œuvre des solutions innovantes sur le plan technique et méthodologique. Il favorise les partenariats avec le secteur privé et les autorités locales pour répondre aux enjeux de transition énergétique et de résilience des territoires, tout en assurant l'accès aux services essentiels comme l'électricité, l'eau ou les transports.

Allier préservation de l'environnement et développement

Les innovations financées par le FFEM contribuent au développement en préservant l'environnement. Sur l'île Maurice, l'énergie solaire permet par exemple de fournir de l'eau potable aux habitants grâce à une technologie innovante de dessalement d'eau de mer. Sans consommer de combustibles fossiles, sans émettre de CO₂ et sans utiliser de batterie, la technique développée par l'opérateur privé Mascara affiche des coûts de production inférieurs de moitié aux installations conventionnelles.



**LES NICHES
D'INNOVATION**

- Les technologies de « **green cooling** » (climatisation efficace et non polluante)
- Les transports **verts**
- Les nouvelles technologies de gestion des **systèmes énergétiques**

Le projet, très prometteur pour les populations insulaires en manque d'eau potable, a été sélectionné dans le cadre de la Facilité d'innovation contre le changement climatique (FISP) et a bénéficié d'une subvention du FFEM.

Renforcer l'efficacité énergétique

Parce que les villes font l'objet d'une très forte croissance démographique, le FFEM encourage aussi l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de consommation urbains, notamment les bâtiments ou les transports. L'initiative « Mobilise Your City » accompagne ainsi une centaine de villes dans la gestion et la planification de mobilités sobres en carbone et inclusives. L'utilisation de nouvelles technologies permet d'optimiser la consommation en fonction de la demande et de développer des réseaux énergétiques intelligents, au plus près des besoins.

Des villes plus résilientes grâce à la nature

Le FFEM ne soutient pas seulement les innovations qui favorisent la sobriété énergétique. Il soutient également les projets qui s'appuient sur la nature pour renforcer la résilience des villes face aux phénomènes climatiques violents. En Argentine, l'aménagement d'une réserve naturelle à l'ouest de la ville de Santa Fe permet de réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales tout en restaurant un site écologique.

Vers une gouvernance énergétique participative

En matière de transition énergétique, l'appropriation et la participation des populations locales peuvent changer la donne. Dans onze communes malgaches, quatre réseaux hydroélectriques ont été mis en place dans le cadre du programme Rhyvière II, sous la gouvernance des habitants. 8 000 foyers en bénéficient, dans un pays où plus de 95 % des ménages ruraux n'ont pas accès à des services énergétiques modernes. Les habitants deviennent autonomes dans l'utilisation de solutions énergétiques décarbonées et décentralisées qui leur permettent de mener des activités génératrices de revenus.



**50 000
PERSONNES**

bénéficient de services énergétiques modernes et durables à Madagascar

Le FFEM intègre la lutte contre le changement climatique de manière transversale dans ses projets : par exemple, la collecte de bois-énergie croise le sujet de la déforestation, la question de la gouvernance citoyenne des systèmes énergétiques renvoie à celle de la consommation et de la production durables. Autant de sujets à aborder de manière croisée pour mener efficacement la transition énergétique. ■

“ Le FFEM intègre la lutte contre le changement climatique de manière transversale dans ses projets



À Agadir et à Casablanca, les pouvoirs publics mettent en œuvre un **plan de mobilité urbaine soutenable** (SUMP) dans le cadre de l'initiative « Mobilise Your City ».



SECTEUR PRIVÉ

UNE FACILITÉ D'INNOVATION CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour encourager l'engagement du secteur privé dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, le FFEM a créé en 2012 la Facilité d'innovation pour le secteur privé (FISP). Subventions et avances renouvelables y sont dédiées à des projets innovants dont l'objectif est d'atténuer les effets du changement climatique ou d'aider les populations locales à s'y adapter. Ces financements sont attribués au terme d'appels à projets spécifiques, en partenariat avec les autorités locales et la société civile des pays concernés.

Près de
8 M€
ENGAGÉS
entre 2013 et 2018

54% au bénéfice de PME des pays en développement	71% en Afrique et en Méditerranée
--	---

19
PROJETS
SOUTENUS
ou en cours d'instruction



80 m³ d'eau de mer sont dessalés par jour pour **zéro émission de CO₂** dans le cadre du projet de la société Masara sur l'île Maurice sélectionné lors d'un appel à projets de la FISP.



Près de
3,5M€
ENGAGÉS
de 2015
à 2018



3
PROJETS
en cours
en 2018



CYCLE DE VIE DES PRODUITS, POLLUTIONS, DÉCHETS

- Soutenir des approches **de consommation et de production durables**
- Appuyer la **gestion rationnelle des produits chimiques** et réduire les émissions **de polluants**
- Structurer les filières de **gestion des déchets** et réhabiliter les **sites contaminés**

La pollution est la principale cause de décès dans le monde. En particulier, les pollutions induites par les produits chimiques et les déchets menacent les écosystèmes et la santé humaine. Pourtant, la part de l'aide au développement dédiée à ce problème reste marginale. Le FFEM en fait un axe prioritaire de son action. Il soutient les approches intégrées qui prennent en compte le cycle de vie global des produits.

Le FFEM promeut le passage d'un modèle économique linéaire – fabriquer, consommer, jeter – à un modèle circulaire durable. Il s'agit d'optimiser chaque étape du cycle de vie des produits, de la production à la gestion des déchets en passant par la consommation, le recyclage ou la réutilisation. Les enjeux sont notamment de rationaliser l'utilisation de produits chimiques, de limiter la production de déchets et de réduire les pollutions induites par les activités anthropiques. L'émergence des filières de bioéconomie, en particulier dans le secteur de l'énergie, est également une préoccupation pour le FFEM.

Mettre au jour des solutions adaptées au contexte local et économiquement viables

Au-delà des aspects opérationnels, les projets que soutient le FFEM contribuent à renforcer la gouvernance et le cadre réglementaire national tout en facilitant la coordination entre les acteurs aux niveaux national et régional. Pour proposer des alternatives adaptées au contexte local et économiquement viables, ils favorisent la concertation multi-acteurs, en particulier avec le secteur privé,

↙ Près de 92% des décès liés à la pollution surviennent dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires. Le FFEM promeut une approche du **cycle de vie des produits** plus respectueuse des écosystèmes et des populations pour réduire les pollutions.



LES NICHES D'INNOVATION

- Les démarches intégrant l'ensemble du **cycle de vie des produits** pour une production et une consommation durables

- L'approche « **One Health** » alliant santé publique, animale et environnementale

- Le développement de **solutions alternatives** moins polluantes, en partenariat avec le **secteur privé**

- La structuration de filières de **gestion des déchets dangereux**

- La gouvernance **citoyenne** et un modèle énergétique de type **coopératif**

et les transferts de compétences et de technologies. Enfin, ils visent à éduquer, former et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes pour favoriser l'appropriation locale et la durabilité des changements initiés.

Vers une gestion durable des D3E

Les quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) explosent dans les pays en développement qui ne disposent pas toujours des filières adaptées. Leur traitement est un défi majeur. Au Cameroun, le FFEM cofinance le projet WEEECAM. Il a permis de mettre en place un système de collecte des D3E ensuite traités dans deux centres, à Yaoundé et à Douala. Les équipements sont revalorisés et revendus lorsque c'est possible. Les fractions obtenues après démantèlement sont redirigées vers des filières de recyclage locales et internationales. Avec l'ambition de traiter 5 000 tonnes de déchets par an, le projet est d'une ampleur unique dans un pays en développement. Il repose sur un modèle technique et économique pionnier qui assure sa viabilité et sa reproductibilité.

Changer les pratiques des filières polluantes

Le FFEM appuie également la transition des filières polluantes vers des modèles plus

respectueux de l'environnement et de la santé. L'exploitation aurifère génère par exemple 37% des émissions globales de mercure à l'échelle mondiale : elle doit entamer cette transition. Dans les Guyanes, la contamination des sols et des cours d'eau par le mercure affecte gravement les populations amérindiennes et la biodiversité amazonienne. C'est pourquoi le FFEM finance un projet du WWF France qui vise l'abandon progressif du mercure dans les filières aurifères au Guyana, en Guyane française et au Suriname. Le projet a débuté en juillet 2019. Ses objectifs sont de renforcer l'encadrement national du secteur, d'appuyer la structuration de la filière et les acteurs dans les changements de pratiques, et de promouvoir des concertations multi-acteurs nationales et régionales. Il développera et testera une technique d'orpaillage sans mercure sur plusieurs sites pilotes.

Enfin, la création d'un observatoire régional du mercure permettra la production et la diffusion de données sur la problématique du mercure et de capitaliser sur l'expérience du projet pour diffuser à plus grande échelle le modèle d'orpaillage sans mercure. Il reposera sur un réseau universitaire et analytique et sur une plateforme de synthèse et de diffusion des données. Le travail d'information réalisé au sein de l'observatoire favorisera un changement de comportement des producteurs. ■



5 000 TONNES DE DÉCHETS

d'équipements électriques et électroniques traités par an au Cameroun



À Yaoundé au Cameroun, le centre de tri des déchets d'équipements électriques et électroniques donne une seconde vie aux produits grâce à la **revalorisation** et au **recyclage**.



INTERVIEW

« *Écologie et santé humaine ne font qu'un* »

Diane Menard,

responsable projets pour la thématique Cycle de vie des produits, pollutions et déchets, FFEM

Pour le FFEM, bien que la question des pollutions ait en effet une incidence sur de nombreuses autres problématiques environnementales, cette méthode n'était pas optimale: nous n'avions pas assez de propositions de projets sur ce sujet pourtant crucial car il n'était pas assez visible en tant que tel. En faisant une thématique prioritaire de sa stratégie 2019-2022, le FFEM met en avant sa disponibilité pour financer des solutions innovantes dans les pays en développement dans ce domaine.

En quoi cette thématique est-elle porteuse d'innovations ?

L'approche intégrée que le FFEM promeut est novatrice. Il s'agit de prendre en compte l'intégralité du cycle de vie des produits, de leur conception à la gestion des déchets, en s'adressant simultanément aux producteurs et aux consommateurs, aux acteurs publics comme à ceux du secteur privé. En outre, considérant les liens pollutions-santé, l'initiative « One Health » nous intéresse particulièrement : elle porte une vision unifiée de la santé humaine, animale et environnementale. Nous espérons voir émerger plus de projets qui établissent ce lien central : écologie et santé humaine ne font qu'un. ■

Pourquoi faire de la thématique « Cycle de vie des produits, pollution et déchets » un axe prioritaire de l'action du FFEM sur la période 2019-2022 ?

L'assistance fournie par les bailleurs sur cette thématique reste marginale en comparaison d'autres problématiques environnementales. Or, les pollutions sont la première cause de décès et de maladies dans le monde. Il est important d'en faire une priorité d'action. Dans notre précédente stratégie, ce sujet était traité de manière transversale et intégrée en tant que sous-composantes des autres thématiques prioritaires.

ZOOM

LE FFEM APPUIE LA MISE EN ŒUVRE DU **PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Le Protocole de Montréal interdit la production et l'usage de substances appauvrissant la couche d'ozone. Il contribue aussi à la lutte contre le réchauffement climatique par la réduction des substances de substitution qui ont un effet de serre (HFC). Pour accompagner les pays en développement dans la mise en œuvre de leurs obligations, il est doté d'un fonds multilatéral auquel la France contribue. Elle peut administrer jusqu'à 20% de cette contribution à travers des projets bilatéraux. Le FFEM appuie le développement, la mise en œuvre et le suivi de ces projets. Il appuie également le gouvernement français dans les négociations relatives au Protocole.

Le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, c'est

45 PAYS
contributeurs

US\$ 36,7 M

de contributions françaises sur un total de US\$ 540 millions pour la période 2018-2020

La France est le
4^E PAYS DONATEUR

après les États-Unis, le Japon et l'Allemagne

PROJETS ENGAGÉS EN 2018

		IDENTIFICATION DU PROJET	DATE D'ENGAGEMENT DU PROJET EN 2018	SUBVENTION DU FFEF (€)	MONTANT TOTAL (€)	INSTITUTION PORTEUSE
BIODIVERSITÉ						
AFRIQUE				6 694 000	22 690 976	
Cameroun	Mécanisme innovant de financement pérenne du parc national de Deng Deng mobilisant le versement de droits d'eau dans le cadre d'un partenariat public	déc. 2016	20 mars	990 000	5 050 000	AFD
Ouganda	FoFauPopU - Pour un nouvel équilibre forêt-faune-populations riveraines	juin 2017	20 mars	951 000	2 878 600	MTES
Zambie	Conservation durable de la biodiversité dans le paysage de Bangweulu	déc. 2016	1 ^{er} juin	1 053 000	3 781 000	MEAE
Régional	PIMFAO - Petites initiatives et mécanismes financiers pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Afrique de l'Ouest	juin 2017	1 ^{er} juin	1 100 000	3 860 516	MTES
Madagascar	Agriculture durable et conservation de la biodiversité aux services des communautés locales du territoire de la Pointe à Larrée	oct. 2017	1 ^{er} juin	800 000	3 820 860	AFD
Régional	Cinquième Programme de petites initiatives (phase II)	nov. 2018	30 nov.	1 800 000	3 300 000	MEAE - MTES
MÉDITERRANÉE				3 310 000	13 645 980	
Régional	Vers la création d'un fonds fiduciaire pour les aires marines protégées de Méditerranée	avril 2017	20 mars	1 540 000	7 369 002	MTES
Régional	COGITO - Conforter la gestion intégrée et durable des territoires littoraux, insulaires et marins des AMP en Méditerranée	juin 2017	20 mars	1 770 000	6 276 978	MTES
AMÉRIQUE LATINE				1 115 800	3 496 100	
Régional	Connaissance, suivi et protection des zones de frai du récif mésoaméricain (MAR Fish)	juin 2018	30 nov.	1 115 800	3 496 100	MTES
ASIE				1 100 000	9 221 904	
Régional	Conservation de la biodiversité et croissance verte dans le <i>hotspot</i> indo-birman	oct. 2017	1 ^{er} juin	1 100 000	9 221 904	AFD
TOTAUX				12 219 800	49 054 960	

CHANGEMENT CLIMATIQUE

AFRIQUE				4 047 377	24 565 500	
Congo	FISP - LAquaphile - Unité de services essentiels en milieu rural alimenté en électricité par une hydrolienne	mai 2016	20 fév.	131 777	439 257	MINEFI
Bénin	Renforcement de la gestion durable des forêts naturelles du Moyen-Ouémé	avr. 2017	20 mars	1 000 000	3 447 600	AFD
Régional	WACA - Risques côtiers et adaptation dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest	juin 2017	20 mars	1 277 000	10 216 643	MTES - AFD
Régional	Accroissement de la résilience des écosystèmes côtiers de l'océan Indien	juin 2017	30 nov.	1 500 000	10 000 000	AFD
Sénégal	FISP - Valorem - Utilisation de froid solaire pour améliorer l'adaptation des pêcheries sénégalaises au changement climatique	juil. 2018	24 déc.	138 600	462 000	MINEFI
MÉDITERRANÉE				1 480 000	6 220 000	
Maroc	Sun'Agri - Étude, optimisation et mise en place de systèmes agrivoltaïques dynamiques en zones de stress hydrique et thermique	oct. 2017	1 ^{er} juin	1 000 000	3 320 000	AFD
Maroc	FISP - Atlas Inclusive Partners/Beya Capital - Entreprise sociale d'adaptation au changement climatique par la valorisation industrielle de la filière de la figue de Barbarie	mai 2016	2 oct.	480 000	2 900 000	MINEFI
AMÉRIQUE LATINE				761 770	1 633 770	
Régional	Mutualiser les forces des gouvernements et du secteur privé pour des stratégies bas carbone dans les pays émergents	oct. 2017	1 ^{er} juin	761 770	1 633 770	AFD - MTES
TOTAUX				6 289 147	32 419 270	

EAUX INTERNATIONALES

AFRIQUE				1 500 000	5 788 220	
Régional	Gestion concertée des ressources marines et côtières du nord du canal du Mozambique (NoCaMo)	juin 2017	30 nov.	1 500 000	5 788 220	MEAE - MTES
TOTAUX				1 500 000	5 788 220	

DÉGRADATION DES TERRES, POLLUANTS

AMÉRIQUE LATINE				1 037 500	3 497 954	
Régional	Appui à l'abandon progressif du mercure dans les Guyanes	avr. 2016	20 mars	1 037 500	3 497 954	MEAE - MTES
TOTAUX				1 037 500	3 497 954	

BILAN D'ACTIVITÉS 2015-2018

	%	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT DES PROJETS ENGAGÉS (€)	MONTANT TOTAL DES PROJETS (€)
PAR DOMAINE D'INTERVENTION				
Biodiversité	35 %	18	25 047 960	105 742 358
Changements climatiques	45 %	33	32 581 757	585 190 187
POP-Dégradation des terres	15 %	7	11 137 500	87 520 578
Eaux internationales	5 %	2	3 558 000	15 753 993
TOTAL	100 %	60	72 325 217	794 207 116

PAR RÉGION

Afrique subsaharienne	60 %	38	43 742 747	204 434 171
Méditerranée	14 %	7	9 990 000	494 101 123
Afrique et Méditerranée	74 %	45	53 732 747	698 535 294
Amérique latine	19 %	11	13 482 470	73 965 918
Asie-Pacifique	7 %	4	5 110 000	21 705 904
TOTAL	100 %	60	72 325 217	794 207 116

PAR THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Agriculture et forêts durables	27 %	14	19 449 000	130 637 959
Territoires urbains durables	11 %	5	8 210 000	47 821 000
Financements innovants de la biodiversité	17 %	10	12 172 460	54 818 525
Transition énergétique	16 %	17	11 741 257	472 813 315
Gestion intégrée et résilience des zones littorales et marines	15 %	7	10 715 000	53 404 632
Hors thématiques prioritaires	14 %	7	10 037 500	34 711 685
TOTAL	100 %	60	72 325 217	794 207 116
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	19 %	11	13 900 030	518 147 781
Consommation et production durables	10 %	5	7 237 500	30 332 823
Processus innovants	9 %	6	6 662 530	487 814 958

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

PAR DOMAINE D'INTERVENTION	NOMBRE DE PROJETS IDENTIFIÉS	NOMBRE DE PROJETS ENGAGÉS
Biodiversité	17	18
Changements climatiques	39	33
Eaux internationales	4	2
POP-Dégradation des terres	6	7
TOTAL	66	60

COÛTS DE FONCTIONNEMENT DU FFEM (MILLIONS D'EUROS)

Faisabilité, instruction, suivi en exécution des projets, appui aux porteurs de projets	2,4
Communication, échanges d'expérience, représentation et autres frais	0,8
Évaluation des projets et capitalisation	0,5



**En 2019, le FFEM
célèbre ses 25 ans**

**Retrouvez-nous
sur les réseaux sociaux**

 @FFEM_Fr
 FFEM - Fonds français
pour l'environnement mondial

INSTITUTIONS MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU FFEM

Ministère de l'Économie et des Finances

Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy · 75572 Paris Cedex 12
www.economie.gouv.fr

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la Mondialisation, de la Culture,
de l'Enseignement et du Développement international
27, rue de la Convention · CS 91533 · 75732 Paris cedex 15
www.diplomatie.gouv.fr

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Direction des Affaires européennes et internationales
Tour Pascal A · 92055 La Défense Cedex
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Direction générale pour la Recherche et l'Innovation
1, rue Descartes · 75005 Paris
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Direction générale de la Performance économique
et environnementale des entreprises
3, rue Barbet-de-Jouy · 75349 Paris 07 SP
www.agriculture.gouv.fr

Agence française de développement

5, rue Roland Barthes · 75598 Paris Cedex 12
www.afd.fr

SECRÉTARIAT DU FFEM

Agence française de développement

5, rue Roland Barthes · 75598 Paris Cedex 12
Tél. +33 1 53 44 42 42 | fax +33 1 53 44 32 48
www.ffem.fr · contact : ffem@afd.fr



**FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**